**Projet de loi portant approbation de la « Convention between the Grand Duchy of Luxembourg and the Republic of Ghana for the elimination of double taxation with respect to taxes on income and on capital and the prevention of tax evasion and avoidance » et du Protocole y relatif, faits à Luxembourg, le 13 décembre 2021**

Le présent projet de loi a pour objet l’approbation de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Ghana pour l’élimination de la double imposition en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune et pour la prévention de l’évasion et de la fraude fiscales, et du protocole y relatif, faits en langue anglaise à Luxembourg, le 13 décembre 2021 (ci-après « Convention »).

Le projet de loi fait preuve des efforts effectués par le Gouvernement luxembourgeois en vue de compléter et d’améliorer progressivement le réseau luxembourgeois de conventions fiscales, et ceci notamment avec les pays d’Afrique.

La Convention intègre les engagements du Luxembourg pris au niveau international tout en tenant compte des spécificités de la législation fiscale luxembourgeoise. Les négociations entre les deux parties signataires ont mené à cet accord de non-double imposition équilibré reposant sur les dispositions fiscales des deux pays.

La Convention a pour vocation de promouvoir les relations économiques par l’élimination de la double imposition juridique, tout en limitant les pratiques de chalandage fiscal. De surcroît, elle prévoit une répartition claire des compétences fiscales pour l’imposition des personnes physiques et morales.